

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-11-6-8

Séance du vendredi 4 septembre 2009

ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL (PROGRAMME C241 – CHAPITRE 65)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport n° CG 2008 5-6-9 du 11 décembre 2008 relatif à l'Agriculture,

VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 1^{er} juillet 2009,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 32.500 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural répartie conformément au tableau joint en annexe 1,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 928,
- autorise le Président à signer la convention annuelle 2009 jointe au rapport concernant l'Association pour la défense et l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel (GDS) pour un montant maximum de 25.000 € (annexe 2).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions